



LES PRINCIPAUX ENTRETIENS AVEC LE SALARIÉ



Entretiens concernant tous les salariés





Entretien professionnel

Objet

- Echanger sur l'évolution professionnelle du salarié

Modalités

- Tous les deux ans
- Au retour du salarié d'une absence prolongée

A défaut d'organisation

Attention, cet entretien est obligatoire !

- Indemnisation d'un éventuel préjudice subi par le salarié
- Abondement du compte personnel de formation du salarié de 3 000 € pour les entreprises d'au moins 50 salariés





Entretien d'évaluation

Objet

- Evaluer les performances et les compétences du salarié

Modalités

L'employeur les fixe de manière discrétionnaire, sous réserve d'être :

- non discriminatoires
- non aléatoires
- non vexatoires

A défaut d'organisation

Attention, cet entretien est facultatif mais à défaut d'organisation, il sera difficile de prouver une insuffisance professionnelle du salarié

De plus, si le salarié refuse de participer à l'entretien, l'employeur peut entamer une procédure disciplinaire



Entretiens à destination de certaines catégories de salariés





Entretien de suivi du forfait-jours

Objet

- Assurer un suivi de la mise en oeuvre du forfait-jours et des principales conséquences pour le salarié

Modalités

- Périodicité fixée par l'accord collectif ou, à défaut, annuellement
- Thèmes obligatoires fixés par l'accord collectif ou, à défaut, le code du travail

A défaut d'organisation

Attention, cet entretien est obligatoire !

- La convention individuelle de forfait est inopposable au salarié, qui pourra solliciter des rappels de salaire au titre des heures supplémentaires effectuées, sur la période d'inopposabilité





Entretien télétravail

Objet

- Echanger sur les conditions d'activité et la charge de travail du télétravailleur

Modalités

- Au moins une fois par an

A défaut d'organisation

Attention, cet entretien est obligatoire !

- Le défaut d'organisation ne fait pas l'objet d'une sanction spécifique, mais le salarié pourra solliciter l'octroi de dommages et intérêts en réparation d'un éventuel préjudice





Entretien individuel de début de mandat

Objet

Définir les modalités pratiques d'exercice du mandat (syndical ou CSE) au sein de l'entreprise au regard de l'emploi du salarié

Modalités

- A réaliser en début de mandat
- Le titulaire du mandat peut être assisté par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise

A défaut d'organisation

Attention, cet entretien est obligatoire si le titulaire du mandat en fait la demande à l'employeur.

- Indemnisation d'un éventuel préjudice subi par le titulaire du mandat



Nous sommes à votre entière disposition
pour vous accompagner dans la conduite
des entretiens avec vos salariés



Viviane KROSSE
Associée, Avocate
vkross@soffal.fr